

BIODECHETS

FICHE RÉCAPITULATIVE À DESTINATION DES USAGERS



POUILLY EN AUXOIS
BLIGNY SUR OUCHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Pour tous, le tri à la source des biodéchets devient obligatoire à compter du 1er janvier 2024.

Quelles solutions s'offrent à vous en fonction de votre situation ?

SITUATIONS

SOLUTIONS

MISE EN PLACE



J'habite dans une maison individuelle avec du terrain

Compostage individuel

Accompagnement et acquisition du matériel possible auprès du service déchets ménagers de la communauté de communes.

SITUATIONS

SOLUTIONS

MISE EN PLACE



J'habite dans une maison individuelle sans terrain ou en habitat collectif (appartement, résidence...)

Compostage de proximité

Dans le quartier ou dans le village : à la demande de la mairie auprès du service déchets ménagers de la communauté de communes.

En pied d'immeuble : à la demande du bailleur social, du propriétaire ou du syndic selon la situation, auprès du service déchets ménagers de la communauté de communes.

Lombricompostage

Accompagnement et acquisition du matériel possible auprès du service déchets ménagers de la communauté de communes.





Je suis
professionnel

Lombricompostage

Accompagnement et acquisition du matériel possible auprès du service déchets ménagers de la communauté de communes.

Compostage partagé au sein de l'établissement

Accompagnement et acquisition du matériel possible auprès du service déchets ménagers de la communauté de communes.

Appel à un prestataire privé si les tonnages sont très importants

Accompagnement possible par le service déchets ménagers de la communauté de communes.



Tarifs des composteurs individuels vendus par le service déchets ménagers de la communauté de communes:

Composteur bois
25 euros



Composteur plastique
15 euros



Pour toute demande ou question, vous pouvez contacter :

Service Déchets Ménagers

Claire BLOUQUET FERRAIN - Ambassadrice du tri
ambassadeur.tri@ccpouillybligny.fr

07.44.55.15.21

LEXIQUE

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

On parle de compostage individuel lorsque les particuliers compostent chez eux leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine). Le compostage individuel peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.



LOMBRICOMPOSTAGE

Le « lombricompostage » ou « vermicompostage » est un processus de transformation de la matière organique, essentiellement des déchets de cuisine, par les vers et les micro-organismes disposés dans un récipient, appelé lombricomposteur. Le lombricompostage se réalise en intérieur et nécessite peu d'espace. Il permet de produire un amendement pour la terre, comparable à du bon terreau, et un engrais liquide pour les plantes, appelé "lombrithé".



COMPOSTAGE PARTAGÉ

Il rassemble toutes les opérations de compostage de proximité (pied d'immeuble, quartier, village...) dans lesquelles les habitants prennent en charge toute ou partie de la gestion du site de compostage. Bénévoles, gardiens d'immeuble, agents municipaux, techniciens des collectivités peuvent être associés à la gestion du site. Dans tous les cas, un partenariat sera défini pour prévoir qui fait quoi. Une placette de compostage partagé se compose toujours de trois bacs : un pour les apports, un pour la maturation, et un pour le stockage du broyat structurant.



POUILLY EN AUXOIS
BLIGNY SUR OUCHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
www.ccpouillybligny.fr